

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DU TOURISME

ANNEE 1967 - N° 249 /PR/MFPTT/DP.2

SOMMAIRE :

Nomination  
et  
Reclassement.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DU GOUVERNEMENT

- Présenté par VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;  
le Directeur VU le Décret n°147/PR du 16 Mai 1967 portant formation du  
du Personnel, VU le Décret n°215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les Services  
rattachés à la Présidence de la République et fixant les  
attributions des Membres du Gouvernement ;  
VU la Loi n°59-2I/ALD. du 31 Août 1959 portant statut général  
de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont  
modifiée ;  
VU le Décret n°59-218 du 15 Décembre 1959 portant modalités  
communes d'application du statut général de la Fonction  
Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;  
VU le Décret n°59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement  
sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels  
divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et  
Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont  
modifié ;  
VU le Décret n°243/PC/MFPTAS du 31 Octobre 1964 portant statuts  
particuliers des corps appartenant au cadre des Personnels  
des Travaux Publics de l'Etat ;  
VU l'Arrêté n°44/MFPT/DFP du 17 Mai 1966 portant classement  
des diplômés d'Ingénieur ;  
VU la Décision n°160/PCM/MAP du 24 Octobre 1959 désignant M.  
VILLACA Joseph pour suivre le stage de perfectionnement  
à l'Ecole d'Application des Ingénieurs des Travaux Ruraux ;  
VU le Décret n°156/PR/MEFP du 5 Avril 1963 prorogé par le  
décret n°175/PR/MFPT du 23 Avril 1966 fixant à titre  
exceptionnel les modalités d'intégration des fonctionnaires  
dans les hiérarchies supérieures des corps nationaux ;  
VU la lettre n°4116/MTP/258/TOPO du 23 Octobre 1964 du Ministre  
des Travaux Publics, des Transports et des Postes et  
Télécommunications ;  
VU le Décret n°40/PC/MFPTAS/DP.2 du 2 Février 1965 portant  
reclassement de M. VILLACA Joseph dans le Corps National  
des Adjoints Techniques, Conducteurs des Travaux Publics  
et Géomètres ;  
VU la Décision n°0535/MFPTAS/DP.I du 15 Mai 1965 mettant M.  
VILLACA Joseph à la disposition du Ministre du Développement  
Rural et de la Coopération ;  
VU les Arrêtés n°s 1474/MFPTAS/DP.I et 0145/MFPT/DP.I des 16  
Décembre 1965 et 24 Février 1967 plaçant M. VILLACA dans la  
position de disponibilité, à compter du 1er Décembre 1965 ;  
VU la demande d'intégration dans le Corps National des Ingé-  
nieurs Principaux des Travaux Publics et Ingénieurs Géo-  
mètres Principaux, formulée le 13 Juin 1966 par l'intéressé ;

VISE :  
LE CONTROLEUR  
FINANCIER,

C. MIDAHUEN



ARTICLE 1er.- M. VILLACA Joseph, Géomètre Principal des Travaux Publics, de retour de stage le 11 Septembre 1964, titulaire du diplôme d'Ingénieur des Techniques de l'Équipement Rural est, conformément aux dispositions de l'article 85 du décret n°243/PC/MFPTAS du 31 Octobre 1964 et de celles de l'Arrêté n°44/MFPT/DFP du 17 Mai 1966, nommé dans le Corps National des Ingénieurs Principaux des Travaux Publics et Ingénieurs Géomètres Principaux et reclassé à compter du 12 Septembre 1964, date de reprise de service aux grade, classe et échelon ci-dessous :

Situation dans le Corps National des Adjoints Techniques, Conducteurs des Travaux Publics et des Géomètres				Date de nomination.	Situation dans le Corps National des Ingénieurs Principaux des Travaux Publics et Ingénieurs Géomètres Principaux.			
Grade, classe et échelon.	Indice	A.C.	R.S.M.		Grade, classe et échelon	Indice	A.C.	R.S.M.
Géomètre Principal 3° échelon à/c du 1er Juillet 1964.	500	2m	Néant	12-9-64	Ingénieur Ppal des Travaux Publics de 2° cl. 4° échelon.	525		
- Placé dans la position de disponibilité à compter du 1° Décembre 1965.								

- ORIGINAL I
- JORD I
- PR 8
- MFPTT I
- MFAEP I
- MDRC I
- MTP I
- DFP I
- DB I
- DP 4
- DC 2
- CF I
- DI I
- TRESOR I
- D.R.C. I
- PENSIONS 2
- INTER. I
- DGAJL 2
- SGG 4
- CS 2
- IAA 1
- Gde Ch. 1

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

COTONOU, le 29 Juillet 1967

P.le Président de la République absent,  
Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, Chargé de l'intérim :

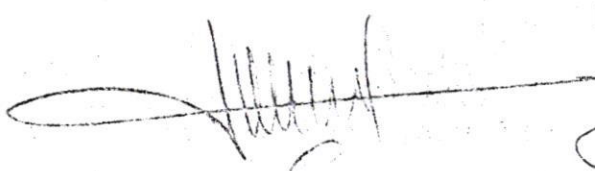
Colonel Philipe AHO .-

VU :

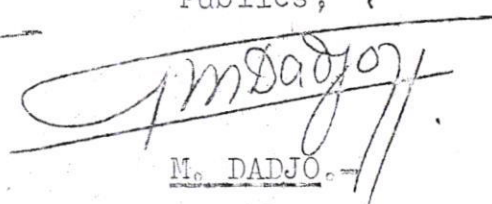
Le Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan,

VU :

Le Ministre des Travaux Publics,



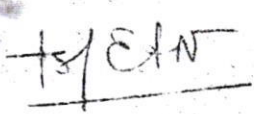
B. BORNA



M. DADJO

VU :

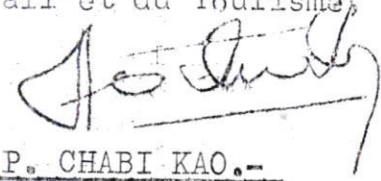
P. Le Ministre du Développement Rural et de la Coopération, Absent,  
Le Ministre de l'Education Nationale Chargé de l'Intérim,



E. BOCCO

VU :

Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et du Tourisme,



P. CHABI KAO